

Atteinte à la vie privée

Par pitili, le 17/11/2016 à 10:04

Bonjour,

Mon fils de 15 ans a créé une annonce "leboncoin" donnant une camarade de classe du même âge avec l'intitulé "donne animaux", sans la valider sur son téléphone portable avec 2 photos de son visage pris sur son facebook public (photos de profil) et fait croire à celle-ci que l'annonce était en ligne. Cette dernière l'ayant mal vécu a informée sa mère qui a aussitôt déposée plainte pour atteinte à la vie privée... Nous sommes convoqués (nous parents,lui et plusieurs de ses camarades de classe qui ont fait tourner cette annonce sur leur téléphone portable respectif) dimanche à la gendarmerie. Mon fils reconnait qu'il a fait une bêtise, tout en me disant qu'il ne pensait pas que çà irai si loin (jusqu'à la plainte). Il me dit qu'il ne comprends pas, car cette camarade avait l'habitude en début d'année scolaire de plaisanter avec eux sur des "blagues" de ce type. Tout en précisant qu'elle n'était pas la "victimes" de ces blagues jusqu'alors....

Mes deux questions sont: Que risque réellement mon fils ? Et nous en tant que parents que risquons nous; réellement également alors que nous ne cautionnons pas cette "blague" de mauvais goût ? Merci d'avance pour vos réponses....

Par Visiteur, le 17/11/2016 à 11:29

Bonjour,

je pense que ce sera juste un rappel à la loi mais n'oubliez pas que certains ados vont jusqu'au suicide à cause de ce genre de blagues de très mauvais gout!

Par pitili, le 17/11/2016 à 12:56

Merci pour votre réponse. c'est ce que j'ai pensé pour le rappel à la loi. Concernant les problèmes de suicide, c'est exactement là-dessus que j'ai fait la morale à mon fils. Il m'avait répondu ne pas avoir pensé qu'une blague de ce "style" pouvait conduire jusque là. Tant sur le dépôt de plainte que sur le risque de suicide.. Après, je dois avouer que malheureusement, ils voient trop de blagues de ce genre sur les réseaux sociaux...

Par tomrif, le 17/11/2016 à 15:37

bonjour,

il n'y a pas de délit d'atteinte à la vie privée ici, vu que les photos ont été mises en ligne par la personne prise en photo, elle était donc consentante à la prise des photos.

par contre, on peut y voir une usurpation d'identité et une injure.

s'il y a des poursuites et que personne ne remarque que le fondement juridique est incorrect, ce sera un moyen de défense.

Par pitili, le 17/11/2016 à 16:15

Bonjour tomrif,

Merci pour réponse. Le problème, c'est que mon fils (qui est également ami sur Facebook avec cette camarade de classe) m'a informé hier soir que cette personne a supprimée toutes les photos d'elle de sa page Facebook (lieu où il avait récupéré les photos); y compris sa photo de profil (une des deux photos incriminée dans cette affaire). Pensez-vous que je devrais rebondir sur ce sujet lors de la convocation sans risque de paraître "outrageant" devant les gendarmes ? Franchement, je trouve très étrange d'avoir supprimé ces photos, alors que mon fils s'était expliqué dans sa classe sur la provenance des photos qui ont servies à cette "blague douteuse"...

Par Dalma, le 17/11/2016 à 16:24

"Franchement, je trouve très étrange d'avoir supprimé ces photos"

Moi non : la personne concernée tente visiblement d'éviter qu'un autre petit génie n'utilise ses photos pour faire la même chose, vous ne pensez pas ?

Donc je ne vois pas en quoi il serait judicieux de mentionner ce point.

Par pitili, le 17/11/2016 à 22:29

Personnellement, non Dalma, je ne suis pas d'accord avec vous! N'oubliez que je parle d'ados d'une quinzaines d'années et d'une "blague stupide" comme ils en voient passer journellement!! De plus, au cours de la journée d'aujourd'hui, mon fils est passé du statut de bourreau au statut de victime!! Des professeurs lui sont tombés sur le dos toute la journée en lui assénant plusieurs mots de pics durant leurs cours liés à cette affaire! Une prof a même sortie durant le cours: "- Cette classe est composée de bonnes personnes, de moins bonnes et même de salaud envers la gente féminine!" Vous trouvez cela normal Dalma? Perso, je ne cautionne pas le geste de mon fils, mais je ne cautionne pas non plus le geste du lycée dans la divulgation de ce problème à l'ensemble des professeurs. Problème qui je le rappelle ne c'est pas passé dans l'enceinte de ce lycée...

Par MonsieurMC, le 17/11/2016 à 23:33

Bonsoir,

Effectivement vous avez d'une certaine manière raison sur ce point: les professeurs n'ont en aucun cas le droit d'atteindre la réputation de votre fils pour des affaires qui ne les concernent que de loin.

Même si la professeure n'a pas mentionné votre fils en classe il est évident qu'il a dû se sentir ciblé par l'ensemble de ses camarades, sans parler des rumeurs qui s'en suivent.

Que l'affaire soit close ou en cours, que la blague soit excusée ou non il n'y a d'aucune manière déballage des détails de ce litige à l'intérieur de l'établissement, de surcroît, pendant les cours.

Si vous dites qu'il y a eu acharnement des professeurs, votre fils, malgré le fait qu'il ait causé dommage à autrui possède pleinement son droit à la dignité.

Je permets de penser que cela mériterait un courrier pondéré au directeur lui demandant de rappeler à l'ordre ses enseignants, d'essayer de calmer les tensions et de bien évidemment préserver les faits de l'affaire aux personnes strictement concernées.

Bien à vous.